



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 12 mars 2021

Délibération N° CS_2021_03_7

Objet : **Adhésion Associations 2021**

Date de convocation : **jeudi 04 mars 2021**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **lundi 15 mars 2021**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Etaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur RIAS Bernard, Monsieur VIOLLET Alain , Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur LEFORT Damien, Monsieur MAILLET Eric, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur RAPP Florent, Monsieur SOW Abdoulaye

Etaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur BONY Vincent (donnant pouvoir à Monsieur LEFORT Damien), Monsieur ODO Xavier (donnant pouvoir à Monsieur RAPP Florent), Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Etaient absents ou excusés :

Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur MBOUNI Levana , Monsieur VITORIO Alipio

Le SITIV est adhérent à quatre associations du secteur numérique public :

- **Declic** : association nationale des Opérateurs Public de Services Numériques – Echanges et Mutualisation entre structures publiques – Représentation auprès des instances nationales – Veille – coût annuel de l'adhésion 1500 € .
- **Adullact** : promotion du logiciel libre – fourniture de solutions de dématérialisation (idelibre, s2low, asquatasun ...) – coût annuel de l'adhésion 3000 €.
- **Acpusi** : association des utilisateurs des solutions de l'éditeur Ciril – coût annuel de l'adhésion 498 €.
- **NumériCité** : association du bassin rhodanien des agents territoriaux du numérique – coût annuel de l'adhésion 400 €.

Les contributions actives du SITIV auprès de chacune d'entre elles permettent le partage d'informations et l'échange sur les pratiques professionnelles, de porter des réflexions sur la conception d'outils et de plateforme, et de faciliter la réalisation de projet de mutualisation.

Le Comité Syndical décide

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 13 voix pour

- d'autoriser Monsieur le Président à signer pour l'année 2021 les conventions d'adhésions aux associations sus-visées.

CS_2021_03_7

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,
Le Président, Pierre-Alain MILLET**